



Association Loi 1901
Enregistrée à la sous-préfecture de Reims sous le n° 5457

6 rue Léon Patoux – 51100 REIMS
51686 REIMS Cédex 2
Bureau ouvert de 9h00 à 17h00
mardi-mercredi -vendredi

Téléphone : 03.26.86.64.56
Mail : ffbridge.champagne@gmail.com
N° SIRET : 44461548800020

COMPTE-RENDU du CONSEIL REGIONAL

En date du 17 mars 2023

Douze clubs étaient représentés.

Absents les clubs de : Marle, Soissons, Revigny et Villers Cotterets.

A 18h00, le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents. Il donne lecture de l'ordre du jour avant de développer :

I) Conseil Fédéral de la FFB.

a) Situation financière : Le Président expose verbalement un rapide compte rendu financier de la FFB qui paraît une fois de plus quelque peu approximatif et optimiste quant aux recettes espérées. A la date du 30/06/2022, le déficit serait de 867 000 € soit une augmentation de 170 000 € de celui-ci pour cette dernière année. Cependant, il conviendrait de ne pas céder au pessimisme ou à l'inquiétude pour plusieurs raisons : il subsiste un fonds de roulement de 2 millions d'euros, les années « COVID » sont passées, les charges salariales ont été réduites, des mesures financières ont été prises..... De plus la nouvelle tarification proposée pourrait procurer 7 à 800 000 €.

b) Tarif saison 2023/2024 : A chacun des membres présents il est donné une note émise par la FFB concernant les tarifs applicables pour la saison prochaine. Trois variantes sont proposées et détaillées ; Après avoir manifesté, à l'unanimité, leur surprise concernant l'augmentation générale des tarifs proposés (au minimum 10 %...), le vote des membres s'établit comme suit :

Option 1 : 5 voix

Option 2 : 0 voix

Option 3 : 8 voix auxquelles s'ajoute celle du Bureau Exécutif qui s'est exprimé à l'unanimité pour cette dernière.

Le Président rappelle que ce choix n'engage que le seul Comité de Champagne et ne sera donc peut-être pas celui décidé par la FFB lors du Prochain Conseil Fédéral de juin.

Dernière minute : la FFB suspend ces propositions suite aux réactions des Comités.

- c) **Statuts arbitres** : La FFB indique que le mode de rémunération des arbitres doit être revu vis-à-vis de l'URSSAF et des Services Fiscaux. Au-delà de 5000 € par an etil conviendrait de fournir une « attestation de vigilance ». Ce qui revient à dire que les arbitres doivent être : salariés, auto-entrepreneurs, professionnels libéraux ou bénévoles.....
Dans notre Comité, seule Valérie Sauvage répond à ces critères.
- d) **Championnat d'Europe** : La FFB demande aux différents Comités de « vendre » cette épreuve auprès de leurs licenciés en organisant différents tournois et en rappelant que des participations gratuites peuvent être obtenues en organisant des épreuves. Minh signale que peu de joueurs de Champagne semblent intéressés mais il rappelle qu'au cas où un nombre suffisant de joueurs se manifeste, il serait possible d'organiser un tournoi dans ce but le weekend du 22/23 avril libéré par le CBRC qui n'organise pas son tournoi.

II) COMITE DE CHAMPAGNE

Après cet exposé national, le Président aborde les sujets particuliers à notre Comité.

- a) **Trésorerie** : Suite au grave préjudice subit, il s'avère qu'à ce jour :
- 63500 € de prêts ont été accordés par les clubs et le Comité
 - 16000 € de dons de particuliers ont été perçus
- Il resterait encore 63000 € à trouver.
Cependant, il convient de rester optimiste car la catastrophe financière redoutée ne devrait pas avoir lieu.
- b) **Travaux** : Ceux-ci se déroulent bien actuellement, merci à Mr Dazy au passage pour sa disponibilité, et si le reste suit, on peut espérer organiser la fête du bridge à la MBC fin juin.
- c) **Cooptation** : Le Président rappelle qu'il convient de pourvoir au remplacement de Mr Lavaur qui a assumé la fonction de président de la CRED (commission d'éthique) pendant de nombreuses années. Considérant que cette nomination ne durerait qu'un an environ (date des prochaines élections générales), le Conseil Régional accepte, sur proposition du bureau exécutif, de coopter Mr Pottelette Jean-Pierre en qualité de président de la CRED.
Sur ce même sujet, il explique que Mme Ménard Nicole ne souhaite plus assumer son rôle dans la commission « développement du bridge ». Sous forme de cooptation, le Président propose en lieu et place de Mme Ménard Nicole, Melle Tournay Maude qui se présente alors aux membres de ce Conseil.
Maude Tournay est membre du club de Vitry le François, elle a déjà mis en place dans le secteur sud est de la Marne des opérations visant au développement du bridge et souhaite poursuivre au niveau du Comité.
Etant donné la jeunesse et l'enthousiasme manifestés par l'intéressée, le Conseil, à l'unanimité, accepte de coopter Melle Tournay.

d) Compétitions – Classements : En sa qualité de Directeur des compétitions, Minh donne quelques éclaircissements concernant la nouvelle « classification » des licenciés proposée par la FFB déjà mise en application, et intitulée « indice de compétition ».

Il apparaît déjà sur votre « fiche licencié » sous forme de 2 décomptes :

Le bleu maintien du décompte de points IV traditionnel qui reste valable et de référence.

Le rose nouvel indice de compétition mis en place, basé, comme son nom l'indique, sur les performances réalisées au cours des 5 dernières années.

L'intention de la FFB serait de remédier au fait que de nombreux joueurs stagnent au même niveau et que le cumul de points est privilégié par rapport aux performances.

Ainsi 3 catégories seront établies selon l'ordre croissant suivant :

- Challenges
- Experts
- Performances

Minh insiste bien sur le fait que l'indice de valeur reste la référence et que cet indice de compétition concernera surtout les joueurs peu nombreux, qui disputent les épreuves de haut niveau.

Tarification : en attente de la décision du Conseil Fédéral de juin.

Interclubs : Etant donné les quelques défections et le manque de participation des clubs à cette épreuve, (annulation de la division 5), 3 équipes seulement inscrites, division 2 très incomplète 7 équipes pour 12 places...) Minh poursuit son idée d'une épreuve sur un seul weekend rassemblant toutes les catégories en un même lieu afin de réunir un maximum de joueurs champenois. A voir.....

Il profite de l'occasion pour remercier le club de Châlons en Champagne pour l'organisation parfaite de la division 4.

Challenge promotion : Malgré le succès obtenu par cette nouvelle épreuve, dont l'une d'ailleurs a été remportée au plan national par un joueur de Champagne (Laurent Chenivresse), les clubs organisateurs constatent une légère défection au fur et à mesure de l'avancement de la saison (clubs organisateurs que Minh remercie au passage).

Certains présidents invoquent différentes causes : conjoncture, déplacements, dates, manque de motivation des joueurs, coût (à relativiser), vieillissement.....

III) ETAT DES LIEUX :

Après avoir remercié une nouvelle fois Minh pour sa compétence et sa précieuse collaboration, le Président indique que lors du prochain Conseil Régional nous connaissons les tarifs applicables pour la saison 2023/2024, qu'un bilan définitif de la réalisation des travaux et de leur coût pourra être effectué. Il ne peut, ce jour, donner un bilan des prêts et dons en cours mais la tendance est très satisfaisante. Seul point

d'achoppement, le club de Châlons en Champagne qui souhaiterait entrer officiellement dans la SCI, par la voix de son président Mr Bernard Christian ici présent. Mr Corpart explique pour des raisons administratives et financières, cela est très difficile et que la « substitution » du club de Montmirail par celui de Châlons en Champagne ne serait pas possible. Il va se renseigner et tâcher de trouver une solution pour le club de Châlons en Champagne qui tient à être associé au mieux à la Maison du Bridge.

Aucunes autres questions n'étant soulevée par l'assemblée, à 19 h 30 le président lève la séance.

Le Secrétaire Général

Lionel MASSE